



Règlement général des ateliers

- ❗ Chacun veillera au respect des matériaux et du matériel fourni.
- ❗ Les couloirs de circulation et les portes d'accès doivent, en permanence, être dégagés de tout objet.
- ❗ Les déplacements dans l'atelier doivent :
 - ❗ se justifier par le travail que l'on effectue,
 - ❗ s'effectuer en marchant calmement et dans les couloirs de circulation,
 - ❗ ne pas entraîner de bavardages avec les condisciples.
- ❗ L'obligation de posséder individuellement un savon et un essuie dans certains ateliers.
- ❗ Toute remise en marche de machines après un dépannage ou réglage délicat se fera après contrôle du professeur.
- ❗ Conserver un ordre permanent dans le rangement des pièces, outils et instruments de mesure.
- ❗ Il est obligatoire d'utiliser les accessoires de sécurité : écrans et carters de protection, guide de sécurité, anti-rejets, etc. et de porter ses protections individuelles.
- ❗ Respecter le règlement spécifique à chaque atelier.
- ❗ L'arrêt des machines et la fermeture des fenêtres en cas d'incendie.
- ❗ Le nettoyage et le rangement de son poste de travail en fin de séance ou de journée.



- ❗ L'accès aux ateliers est interdit aux élèves non accompagnés par un professeur.
- ❗ Le travail sur machine est interdit en dehors de la présence d'un professeur.
- ❗ Il est strictement interdit de boire, de manger et de fumer dans les ateliers.
- ❗ Pour quelques motifs que ce soit, l'élève ne peut quitter l'atelier sans autorisation.
- ❗ Il est strictement interdit d'abandonner une machine en fonctionnement.
- ❗ Il est interdit de se balader au sein de l'école avec un outil de travail en dehors des heures et des locaux prévues à cet effet.



Les lunettes de sécurités sont obligatoires dans tous atelier où des projections de matière se produisent.



Le port de chaussures de sécurité est obligatoire dans tous les ateliers électricité, mécanique, maçonnerie et menuiserie.



La salopette (100% coton norme ISO 11611 en soudure) ou le pantalon ou le bermuda de travail (sauf pour les mécaniciens) et tee-shirt ou sweat-shirt unis et sans inscriptions sont les tenues réglementaires. (voir règlements spécifiques des ateliers).

La tenue de travail doit être propre et ajustée. La salopette fermée au col et aux poignets ne doit présenter aucun élément flottant.



Le casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles est obligatoire dans le « parc machines » en menuiserie et conseillé dans les autres ateliers.



Le port d'un filet ou d'une casquette est obligatoire pour les cheveux longs.



Cette tenue est spécifique aux cours d'ateliers. En aucun cas, elle ne peut être portée durant les autres cours.

Le port de pendentifs, chaînettes, boucles d'oreilles, piercings, bagues, bracelets, écharpes et couvre-chefs ou tout autre accessoire pouvant amplifier le risque d'accident est interdit.

Règlement de l'atelier menuiserie



Dispositifs de sécurité

- ❗ Chaque machine est équipée d'un dispositif de sécurité adapté.
- ❗ L'utilisation du dispositif de sécurité sont obligatoire pour tous les travaux à réaliser.
- ❗ La mise en place correcte du dispositif de sécurité doit être vérifié par le professeur avant tous travaux.



Conduite des machines

- ❗ Lisez et appliquez les règles particulières avant d'utiliser une machine.
- ❗ La conduite d'une machine (réglages, mise en route, arrêt, ...) est confiée à un seul élève à la fois.
- ❗ En matière d'outillage, ne montez que les outils de coupe propre à la machine (couteaux, lame de scie,...)
- ❗ Vérifiez le montage et le réglage des outils avant toute mise en route.
- ❗ Vérifiez la pièce de bois avant de travailler :
 - ❗ Éliminez les pièces déformées, fendues ou comportant des nœuds vicieux.
 - ❗ Éliminez les pointes et tout ce qui pourrait émousser les outils de coupe.
- ❗ Respectez la vitesse de coupe et vérifiez si elle est compatible avec l'outil utilisé.
- ❗ Attendez que la machine ait atteint sa vitesse maximum avant de commencer à travailler.
- ❗ A l'arrêt, attendez que toutes les pièces en mouvement soient immobilisées avant de vous éloigner.
- ❗ Respecter un périmètre de sécurité autour de chaque machine. Ne rien stocker dans ce périmètre.
- ❗ L'accès à la cabine électrique doit être libre en tout temps.



- ❗ Éliminez les rognures et la sciure des surfaces de la machine quand celle-ci est à l'arrêt complet.
- ❗ Éviter l'utilisation des outils à plaquettes sur les vieilles machines (pas conçues pour)
- ❗ L'accès aux machines est interdit aux élèves sans l'autorisation du professeur.
- ❗ Il est absolument interdit de faire quelques réglages que ce soit lorsque la machine est en rotation.
- ❗ Il est interdit d'utiliser l'arrêt d'urgence pour éteindre une machine sauf en cas d'urgence.
- ❗ Il est interdit d'utiliser l'air comprimé pour le nettoyage d'un poste de travail et/ou d'une machine



- ❗ Il est interdit de s'asseoir sur les établis.
- ❗ Il est interdit d'encombrer les couloirs de passage.
- ❗ Il est strictement interdit d'intervenir dans toutes boîtes à fusibles.



Le port de lunettes de sécurité est obligatoire la ou des projections de matière peuvent se produire.



Le port de chaussures de sécurité est obligatoire.



La tenue de travail obligatoire à l'atelier est :

- ❗ le pantalon ou le bermuda de travail
- ❗ le tee-shirt ou sweat-shirt gris sport unis et sans inscriptions.

Ils doivent être propres, bien ajustés, fermés au col et aux poignets et ne présenter aucun élément flottant.



Le casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles est obligatoire dans le « parc machines » en menuiserie et conseillé dans les autres ateliers.



Tenez vos mains éloignées des pièces en mouvement
Utilisez les poussoirs pour l'avancement manuel des bois à travailler
Utilisez les entraîneurs.



Le port d'un filet ou d'une casquette est obligatoire pour les cheveux longs.



- ❗ Il est interdit de porter la tenue d'atelier durant les autres cours.
- ❗ Aucun graffiti n'est autorisé sur celle-ci.
- ❗ Le port de pendentifs, chaînettes, boucles d'oreilles, piercings, bagues, bracelets, écharpes et couvre-chefs ou tout autre accessoire pouvant amplifier le risque d'accident est interdit.

Règlement de l'atelier électricité



Mesure de sécurité durant le travail

Le travail en toute sécurité en atelier d'électricité exige :

- ❶ le câblage des platines et machines hors tension
- ❶ le raccordement du fil de terre,
- ❶ le signalement au professeur de tout matériel défectueux,
- ❶ de travailler seul à son poste de travail,
- ❶ de couper le courant et de fermer les fenêtres en cas d'incendie
- ❶ Veillez à ne pas encombrer les couloirs de passage.
- ❶ L'accès à la cabine électrique doit être libre en tout temps.



- ❷ de ne jamais vérifier les erreurs de câblages sous tension sans la présence du professeur,
- ❷ de ne pas mettre sous tension un montage sans autorisation du professeur,
- ❷ de ne quitter son poste de travail que pour des raisons justifiées,
- ❷ Il est interdit de s'asseoir sur les tables.
- ❷ Il est interdit d'encombrer les couloirs de passage.



Pour une bonne séance de travail

Matériel nécessaire

- ❶ Un coffret avec de l'outillage suivant une liste reçue en début d'année.
Ceux-ci seront isolés pour 1000 volts avec un isolant en parfait état. Ils seront régulièrement inspectés par le professeur.
- ❶ Un appareil de mesure digital de base.
- ❶ disposer de ses documents de travail au début de la séance (documents à faire à domicile suivant les consignes du cours de dessin et de l'atelier);



Le port de chaussures de sécurité est obligatoire.



La tenue de travail obligatoire à l'atelier est :

- ❶ le pantalon ou le bermuda de travail
 - ❶ le tee-shirt ou sweat-shirt gris sport unis et sans inscriptions.
- Ils doivent être propres, bien ajustés, fermés au col et aux poignets et ne présenter aucun élément flottant.



- ❷ Il est interdit de porter la tenue d'atelier durant les autres cours.
- ❷ Aucun graffiti n'est autorisé sur celle-ci.
- ❷ Le port de pendentifs, chaînettes, boucles d'oreilles, piercings, bagues, bracelets, écharpes et couvre-chefs ou tout autre accessoire pouvant amplifier le risque d'accident est interdit.



Entretien du poste de travail

L'entretien s'effectue :

- ❶ en fin de cours.
- ❶ en vérifiant que l'installation est hors tension.
- ❶ en remettant en place les machines et accessoires ayant servi aux essais.
- ❶ en remettant à leurs places les appareils et les outils.
- ❶ en balayant son espace de travail et en évacuant ses déchets à la poubelle.

Règlement de l'atelier maçonnerie



Général

- ❗ Lors des travaux extérieurs, les déplacements s'effectuent calmement et en groupe.
- ❗ Signaler à votre professeur toutes situations dangereuses ou potentiellement dangereuses.



Dispositifs de sécurité

- ❗ Chaque machine est équipée d'un dispositif de sécurité adapté.
- ❗ L'utilisation du dispositif de sécurité sont obligatoire pour tous les travaux à réaliser.
- ❗ La mise en place correcte du dispositif de sécurité doit être vérifié par le professeur avant tous travaux.
- ❗ Employer toujours les protections, garde-corps et panneaux de signalisation adéquats.



Conduite des machines

- ❗ Lisez et appliquez les règles particulières avant d'utiliser une machine.
- ❗ La conduite d'une machine (réglages, mise en route, arrêt, ...) est confiée à un seul élève à la fois.
- ❗ En matière d'outillage, ne montez que les outils de coupe propre à la machine (disques, lame,...)
- ❗ Vérifiez le montage et le réglage des outils avant toute mise en route.
- ❗ Respecter un périmètre de sécurité autour de chaque machine. Ne rien stocker dans ce périmètre.



L'accès aux machines est interdit aux élèves sans :

- ❗ l'autorisation du professeur,
- ❗ Les protections prévues,
- ❗ Les équipements de protection individuel,
- ❗ Avoir reçu les consignes de manipulation
- ❗ Il est interdit de s'asseoir sur les tables, établis ou montage.
- ❗ Il est interdit d'encombrer les couloirs de passage.
- ❗ Il est strictement interdit d'intervenir dans toutes boîtes à fusibles.



Le poste de travail

- ❗ Vous devez veiller à garder le chantier propre et procédez au nettoyage des outils et à leur rangement à la fin de chaque séance
- ❗ à bannir toutes planches avec clous saillants
- ❗ à bannir toutes planches avec clous saillants



Le port de lunettes de sécurité est obligatoire la ou des projections de matière peuvent se produire.



Le port de chaussures de sécurité est obligatoire.



La tenue de travail obligatoire à l'atelier est :

- ❗ le pantalon ou le bermuda de travail
- ❗ le tee-shirt ou sweat-shirt gris sport unis et sans inscriptions.

Ils doivent être propres, bien ajustés, fermés au col et aux poignets et ne présenter aucun élément flottant.



Le casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles est obligatoire dans le « parc machines » en menuiserie et conseillé dans les autres ateliers.



Utilisation des gants lorsque cela est nécessaire



Le port du casque est obligatoire lorsque cela est nécessaire.



- ❗ Il est interdit de porter la tenue d'atelier durant les autres cours.
- ❗ Aucun graffiti n'est autorisé sur celle-ci.
- ❗ Le port de pendentifs, chaînettes, boucles d'oreilles, piercings, bagues, bracelets, écharpes et couvre-chefs ou tout autre accessoire pouvant amplifier le risque d'accident est interdit.

Règlement de l'atelier mécanique



Dispositifs de sécurité

- ❗ Chaque machine est équipée d'un dispositif de sécurité adapté.
- ❗ L'utilisation du dispositif de sécurité sont obligatoire pour tous les travaux à réaliser.
- ❗ La mise en place correcte du dispositif de sécurité doit être vérifié par le professeur avant tous travaux.



Conduite des machines

Le travail en sécurité sur machines exige :

- ❗ la fermeture des carter de protection,
- ❗ l'utilisation des écrans de protection,
- ❗ l'utilisation des protections de sécurité individuelles
- ❗ l'utilisation d'un crochet pour enlever les copeaux (machine à l'arrêt),
- ❗ l'utilisation de gants pour la manipulation des pièces lourdes et non ébavurées,
- ❗ l'ordre permanent dans le rangement des pièces, outils, instruments de mesures,
- ❗ le signalement au professeur de tout matériel défectueux,
- ❗ de travailler seul à son poste de travail,
- ❗ éteindre les éclairages machines, écrans digitaux et mettre la scie à ruban en "arrêt" en fin de chaque journée
- ❗ laisser les blocages sur les chariots porte-outils des 3 nouveaux tours pour éviter les coups de mandrin
- ❗ Respecter un périmètre de sécurité autour de chaque machine. Ne rien stocker dans ce périmètre.
- ❗ L'accès à la cabine électrique doit être libre en tout temps.



- ❗ L'accès aux machines est interdit aux élèves sans l'autorisation du professeur.
- ❗ Eviter l'utilisation des outils à plaquettes sur les vieilles machines (pas conçues pour)
- ❗ Ne jamais abandonner une machine en fonctionnement,
- ❗ Ne quitter son poste de travail que pour des raisons justifiées
- ❗ Il est strictement interdit d'utiliser des récipients inadéquats lors de la lubrification (canettes, bouteilles, etc.) afin d'éviter l'ingestion par confusion.
- ❗ Il est interdit d'utiliser l'arrêt d'urgence pour éteindre une machine sauf en cas d'urgence.



- ❗ Il est interdit de s'asseoir sur les établis.
- ❗ Il est interdit d'encombrer les couloirs de passage.
- ❗ Il est strictement interdit d'intervenir dans toutes boîtes à fusibles.



Le port de lunettes de sécurité est obligatoire la ou des projections de matière peuvent se produire.



Le port de chaussures de sécurité est obligatoire.



La tenue de travail obligatoire à l'atelier est :

- ❗ le pantalon ou le bermuda de travail
- ❗ le tee-shirt ou sweat-shirt bleu marine unis et sans inscriptions.

Ils doivent être propres, bien ajustés, fermés au col et aux poignets et ne présenter aucun élément flottant.



Le casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles est obligatoire dans le « parc machines » et conseillé dans les autres ateliers.



- ❗ Utilisation des gants lorsque cela est nécessaire
- ❗ Tenez vos mains éloignées des pièces en mouvement



Le port d'un filet ou d'une casquette est obligatoire pour les cheveux longs.



- ❗ Il est interdit de porter la tenue d'atelier durant les autres cours.
- ❗ Aucun graffiti n'est autorisé sur celle-ci.
- ❗ Le port de pendentifs, chaînettes, boucles d'oreilles, piercings, bagues, bracelets, écharpes et couvre-chefs ou tout autre accessoire pouvant amplifier le risque d'accident est interdit.

Règlement des ateliers artistiques



La prévention des dégradations est l'affaire de tous !



- ❗ Collaborez avec vos professeurs et vos compagnons de classe pour garder les locaux et les postes de travail en bon état sans dégradation.
- ❗ Lors de votre arrivée en classe et particulièrement sur votre poste de travail, vous devez faire une vérification de l'état de votre poste de travail. Si vous constatez une dégradation, avertissez immédiatement votre professeur de vos observations et remarques.
- ❗ Toute dégradation sera sanctionnée.
- ❗ Nous souhaitons rappeler que vous avez la chance d'avoir du matériel de qualité et il est souhaitable que chacun puisse en bénéficier le plus longtemps possible.

L'accès aux locaux



- ❗ L'accès aux locaux est interdit aux élèves durant les récréations et temps de midi. Chacun a droit et besoin de pause pour un bon apprentissage et il est également question de sécurité et responsabilité.

Conduites des machines



- ❗ Lisez et appliquez les règles particulières avant d'utiliser une machine.
- ❗ En matière d'outillage, ne montez que les outils de coupe propre à la machine (couteaux, lame de scie, fraises,...)
- ❗ Vérifiez la pièce de bois avant de travailler :
- ❗ Éliminez les pièces déformées, fendues ou comportant des nœuds vicieux,
- ❗ Éliminez les pointes et tout ce qui pourrait émousser les outils de coupe.
- ❗ Éliminez les rognures et la sciure des surfaces de la machine quand celle-ci est à l'arrêt complet.
- ❗ Respecter la vitesse de coupe et vérifiez si la vitesse de coupe est compatible avec l'outil utilisé.
- ❗ Attendre que la machine ait atteint sa vitesse maximum avant de commencer à travailler.
- ❗ A l'arrêt, attendez que toutes les pièces en mouvement soient immobilisées avant de vous éloigner.
- ❗ Chaque machine est équipée d'un arrêt d'urgence à n'utiliser quand cas d'urgence.



- ❗ Il est interdit de faire un réglage lorsque la machine est en rotation.
- ❗ L'accès aux machines est interdit aux élèves sans l'autorisation du professeur



Le port de lunettes de sécurité est obligatoire là où des projections de matière peuvent se produire.



La tenue de travail à l'atelier est conseillée :

- ❗ le pantalon ou le bermuda de travail
- ❗ le tee-shirt ou sweat-shirt bleu marine unis et sans inscriptions.

L'école décline toute responsabilité et cas de dégradation de vêtement lors des cours d' « atelier ».



Le casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles est obligatoire lors de l'utilisation de machines.



- ❗ Il est interdit de porter la tenue d'atelier durant les autres cours.
- ❗ Aucun graffiti n'est autorisé sur celle-ci.
- ❗ Le port de pendentifs, chaînettes, boucles d'oreilles, piercings, bagues, bracelets, écharpes et couvre-chefs ou tout autre accessoire pouvant amplifier le risque d'accident est interdit.



Entretien du poste de travail

L'entretien s'effectue :

- ❗ en fin de cours.
- ❗ en remettant en place les machines et accessoires,
- ❗ en nettoyant tout le matériel de peinture,
- ❗ en balayant son espace de travail et en évacuant ses déchets à la poubelle.
- ❗ En vidant les poubelles

La sécurité : Méthode japonaise des 5S



Les 5 S désignent chacune des opérations à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail :

Seiri = Ranger / Eliminer

Les déchets et autres sont évacués au fur et à mesure.

Seiton = Ordonner

Les outils et les machines électroportatives sont rangées à la fin de chaque séance.

Seiso = Nettoyer

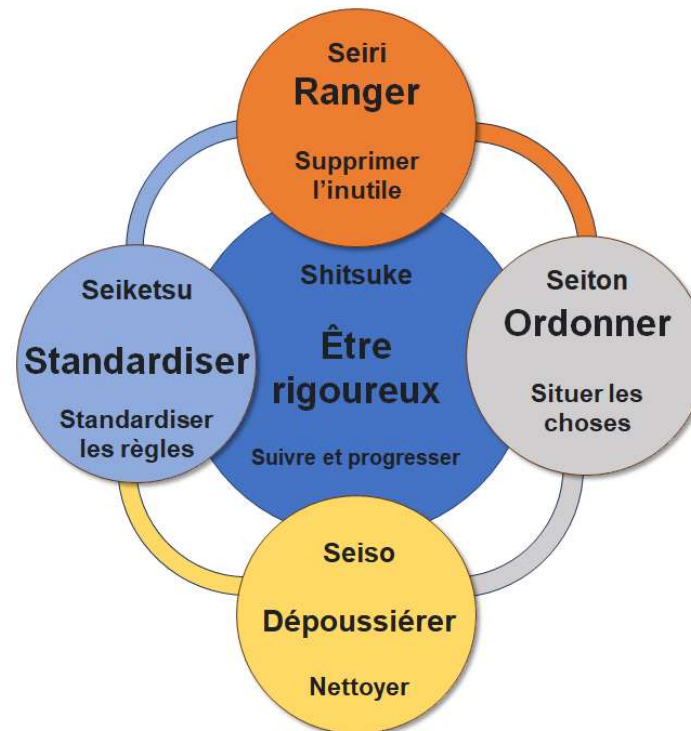
A la fin de chaque séance, l'atelier est rangé et nettoyé ; les travaux en cours sont stockés dans les armoires prévues.

Seiketsu = Standardiser

Etablir les règles de rangement et de nettoyage

Shitsuke = Être rigoureux

Respecter et appliquer les règles pour qu'elles deviennent des habitudes



Entretien du poste de travail



L'entretien s'effectue :

- ❶ à la fin de chaque cours,
- ❷ en rangeant à sa place tout le matériel utilisé : les outils, les machines, les accessoires de machines, les appareils, ...
- ❸ en balayant son espace de travail ainsi que les parties communes,
- ❹ en évacuant ses déchets à la poubelle,
- ❺ en vidant les poubelles et bacs à copeaux dans les containers,
- ❻ en vérifiant l'état des machines, des accessoires et outillages lors du rangement et nettoyage,
- ❼ en épongeant avec de la sciure, l'huile tombée au sol
- ❽ en séchant soigneusement la machine lors de l'utilisation de lubrifiants



Il est strictement interdit :

- ❶ d'utiliser l'air comprimé pour nettoyer les machines, le sol et ses vêtements,
- ❷ Il est strictement interdit d'utiliser des récipients inadéquats lors de la lubrification (canettes, bouteilles, etc.) afin d'éviter l'ingestion par confusion.